

# CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Au numéro du Samedi est joint comme supplément le BULLETIN OFFICIEL

<p><b>PRIX DE L'ABONNEMENT :</b> SUISSE : Avec Bulletin officiel, 1 an 6.50 fr. 6 mois 4.— fr. " Sans Bulletin officiel, 1 an 5.— fr. 6 mois 3.— fr. ETRANGER : (Union postale) 12.— fr.</p>	<p><b>RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY</b> ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE Tous les envois doivent être affranchis</p>	<p><b>PRIX DES ANNONCES :</b> (la ligne ou son espace) Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct RECLAMES 50 ct.</p>
--	--	---

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER, Lausanne, Genève, Sion et à l'imprimerie du Journal

## L'Assemblée de Saxon

Belle et imposante a été l'assemblée du parti libéral-radical du district de Martigny au Casino de Saxon, dimanche dernier.

Plus de 400 citoyens avaient répondu à l'appel du Comité; toutes les communes du district étaient représentées, quelques-unes par de forts contingents; nos amis de Chartrat, dédaignant le train, avaient mobilisé trois breakers; leur entrée à Saxon fit, comme on le pense bien, sensation.

La séance, fixée à 1 heure, ne s'ouvre qu'à 1 1/2 heure, pour permettre aux citoyens en retard d'assister à la discussion qui va s'ouvrir. La salle du théâtre, très obligeamment prêtée par MM. Fama frères, est archi-comble.

Sur la scène, siège le bureau: M. Georges Morand, député, préside, assisté de MM. C. Défayes, avocat, et Aug. Sauthier, capitaine, faisant fonction de secrétaire en remplacement de M. Jules Couchepin, ingénieur, retenu chez lui par la grippe.

M. Morand, en quelques chaleureuses paroles, souhaite la bienvenue aux assistants qu'il remercie d'être venus si nombreux.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de l'assemblée des délégués libéraux du district de Martigny, tenue à l'effet d'échanger des vues sur la situation politique du district et de se prononcer sur l'opportunité d'une concession au parti conservateur. Presque tous les délégués ont repoussé l'idée de concession. Cette assemblée s'est aussi occupée de la répartition des sièges entre les différentes communes.

Lecture est aussi donnée d'une lettre par laquelle M. Gratien Torrione, représentant de la commune de Bovernier, décline un nouveau mandat et remercie les électeurs du témoignage de confiance qu'ils lui ont donné pendant trois législatures.

Ces lectures faites, le président demande si quelqu'un a des observations à présenter sur

la rédaction du procès-verbal et sur la répartition des sièges entre les communes, arrêtée dans l'assemblée des délégués.

„Naturellement, dit-il, il n'a pas été possible de satisfaire tout le monde, mais dans 4 ans nous serons sous le régime du nouveau recensement, nous aurons probablement droit à 15 sièges au lieu de 13 et il sera plus facile de contenter un peu toutes les communes“.

Nous arrivons au point capital et délicat de la discussion.

M. Morand donne lecture d'une lettre du parti conservateur de Martigny, lettre datée du 22 courant, et dans laquelle le comité de ce parti sollicite la concession de deux sièges de députés et de deux sièges de suppléants; la réponse est attendue jusqu'à lundi 1er mars à midi.

Il la fait suivre du commentaire ci-après:

„La demande qui nous est soumise est délicate et demande réflexion. Il y a 8 ans, le parti libéral avait décidé de faire une concession au parti adverse dans l'espoir que, dans les districts où le parti conservateur a la majorité pareille concession serait faite à la minorité. Est-ce que nos adversaires ont été plus conciliants? Non! Il y a 4 ans, en présence de ces résultats, il avait été décidé de voter une liste compacte. Par suite de l'élection de M. Couchepin au Conseil d'Etat, un siège est devenu vacant. En raison des sentiments dont avait fait preuve la majorité à cette occasion, et pour amener nos adversaires à être plus conciliants, le parti libéral a cédé ce siège. Cette décision avait aussi été prise dans l'espoir que la représentation proportionnelle serait votée; mais puisque ça n'a pas été le cas, le comité se demande quelle réponse il convient de faire au parti conservateur. J'ouvre donc à ce sujet la discussion; il faut que chaque citoyen exprime son opinion; nous sommes ici en famille“.

M. le conseiller d'Etat Couchepin demande la parole. Voici un résumé de son habile et éloquent plaidoyer en faveur de la concession, lequel, comme on pouvait s'y attendre, a été *Vox clamans in deserto*:

„J'estime qu'il faut faire une concession au parti conservateur... Loin de moi la pensée de prêcher la division, car quelle que soit la

décision de l'assemblée je m'inclinerai. Je crois qu'il conviendrait d'autoriser les délégués à faire une concession tout en leur donnant la liberté de toute décision à cet égard selon la tournure des pourparlers.

Il y a quatre ans pas une seule voix ne s'est élevée en faveur d'une concession. Parce que notre concession précédente n'avait pas reçu l'accueil espéré, on a cru qu'une nouvelle concession serait l'indice de la crainte... Mais je crois que les faits nouveaux, tels l'élevation de M. Défayes à la vice-présidence du Grand Conseil, la concession de cercles dans la nouvelle loi électorale doivent peser sur nos décisions. Si le parti conservateur avait voulu faire de l'exclusivisme, il aurait pu refuser les cercles, il est bien vrai, d'autre part, qu'on nous a refusé la représentation proportionnelle.

Le district de Martigny est le seul qui puisse disposer de 13 sièges, il n'y a pas d'autre district où ce chiffre est aussi fort et si nous concédons un siège le mal ne serait pas si grand. Nous aurons environ 25 sièges contre 90 au prochain Grand Conseil, et un siège de plus ou de moins ne sera pas de grande influence.

„Il est commun de dire que le Valais évolue, que les temps sont nouveaux, ces changements sont de nature à élargir notre horizon politique. Jusqu'à ces dernières années nous étions un peu désespérés, mais nous devons dire que notre politique ces derniers temps a aussi changé; nous avons compris que la centralisation à outrance ne pouvait plus être notre objectif et qu'il fallait suivre dans les cantons une politique plus active. A ce point de vue le parti conservateur a aussi changé, on admet que ce qui peut bien se faire dans la Confédération doit être laissé à la direction de l'autorité fédérale, c'est dans ces sentiments que la droite a voté le nouveau Code civil suisse.

Aujourd'hui, en Valais, par suite de l'introduction de la nouvelle loi électorale, c'est le peuple qui fait les lois; ce système nouveau, dont nous n'avons pas encore senti tous les effets, appelle aussi une unité de vue: il faut un peu oublier les districts pour songer au Valais, il faut penser à notre avenir et voir un peu plus loin, et penser qu'une petite satisfaction accordée dans notre district peut avoir sa répercussion dans d'autres districts. Nous sommes dans une période de transition qui demande du calme. Plusieurs grandes questions sont à l'ordre du jour: le colmatage

de la plaine du Rhône, le diguement du Rhône. Dans ces moments où on a besoin de concorde, on ne doit pas se livrer à des luttes stériles, j'estime que nous pouvons donner la main à la main qui nous est tendue par l'adversaire. Nous ne faisons pas un acte de faiblesse, nous donnons une preuve de maturité politique qui aura sa répercussion dans le camp de nos adversaires où l'on se dira: les libéraux donnent une preuve de la réalité des sentiments qu'ils professent“.

Quelques applaudissements soulignent ce discours qui, visiblement, n'a pas l'oreille de l'assemblée; puis, un silence se fait. On a l'intuition qu'une protestation va jaillir; mais le silence plane toujours. M. Morand est obligé de rappeler la question qui est posée à l'assemblée. Soudain, une voix s'élève, celle de M. Albert Sauthier, président de Chartrat: „Non, point de concession, soyons aussi intransigeants que la majorité“. Ces trois mots sont accueillis par des applaudissements frénétiques.

M. Gustave Luy (Chartrat) n'est pas de cet avis; il est partisan, comme M. Couchepin, de faire la concession d'un siège au parti conservateur, mais, sur l'observation de M. Morand, que ce dernier revendique deux sièges de députés et suppléants, M. Luy propose de refuser toute concession.

M. Morand ajoute: „Il ne faudrait pas que notre décision s'inspire d'un parti-pris... Les cercles dont a parlé tout à l'heure M. Couchepin existent déjà depuis 1876... Aux conservateurs, ça doit leur être bien égal s'ils ont un siège de plus ou de moins, puisqu'ils détiendront toujours la majorité; est-il du bon sens que celui qui a 25 sous dans sa poche en donne à celui qui en a 80? Que les conservateurs de Martigny s'adressent à ceux de Sion, par exemple, et leur disent: „Ouvrez donc un peu la porte aux membres de la minorité du district pour qu'on nous fasse aussi une petite concession à Martigny“. Ce n'est pas à nous à faire la charité“.

Une voix: Il faut toujours donner à ceux qui ont déjà de trop. (Rires)

M. Morand termine en rappelant l'annula-

## FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

### Le Baiser

### au Clair de Lune

PAR  
GUY CHANTEPLEURE

Hubert voulait entraîner Marie-Blanche sur les traces d'un trio de jeunes filles qui se tenaient par le bras et contournaient la pelouse montante. Il riait de sa timidité, mais elle résistait. Ces demoiselles élégantes comme des croquis de mode et qui portaient, qu'elles les eussent ou non, cinq ou six ans de plus qu'elle-même, lui étaient trop étrangères.

Dans le verger, on entendait la voix aimable et riante de madame Chavanne qui faisait les honneurs de ses espaliers.

Marie-Blanche parvint à décourager les sympathies militantes et à demeurer en arrière. Un désir de calme la prenait. Elle rêvait, dans le jardin ami, des solitudes fraîches et silencieuses, elle voulait revoir le lac. Elle aimait la beauté lumineuse et changeante

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

de l'eau, son murmure chuchotant, l'âme secrète de ses profondeurs, troublantes comme un regard inconnu.

Une grande route — la route qu'ont suivie longtemps les chaises de poste, à l'époque où l'on ne passait pas encore le col du Brünig en chemin de fer — traversait le domaine de Traumland et le coupait en deux dans toute sa largeur. Ainsi, le chalet, le verger, le grand jardin qui montait la pente et aboutissait au rempart verdoyant de la digue et au lit chaotique du torrent, se trouvaient séparés par la voie publique d'un autre jardin moins étendu qui dévalait jusqu'au lac... Des portes-barrières, prises de chaque côté de la route sur les haies de clôture hautes et compactes comme des murailles, établissaient une communication entre ces deux parties de la propriété.

Marie-Blanche les eut vite franchies pour gagner le „jardin du bord de l'eau“.

Juste en face de l'entrée, un grand conifère droit et harmonieux dominait la pelouse... Comme les gazons étaient pâles ce soir, les arbres noirs, les ombres courtes et légères!

Dans les massifs confus, il devait y avoir des arbustes en fleurs et beaucoup de roses ouvertes, des roses-thé qui sentaient l'ambre... Marie-Blanche reconnaissait leur parfum délicieux, un peu fou.

Elle descendit à pas familiers l'allée qui cernait la pelouse. La lune était blanche dans le ciel, et les arbres touffus au long de l'allée... Marie-Blanche marchait dans la forêt, sur un chemin de neige...

L'allée tourna plus sensiblement. Au bas, tout au bas, le lac luisait entre les feuilles. Et soudain, il

apparut, vaste et clair, dans le cercle des montagnes sombres, avec la perspective vague de ses lointains fuyant vers d'autres rives, à peine devinées.

Un grand rayon de lune scintillait à la surface miroitante, projeté de si haut que sa trace, perdue dans la transparence lumineuse du ciel, ne pouvait être suivie parmi les choses de la terre, et que sa splendeur semblait émerger du fond de l'eau. A le bien regarder, on le croyait formé d'innombrables petits cônes d'argent qui glissaient, qui se pressaient, qui oscillaient dans le sens du courant et qui pourtant ne touchaient jamais la rive... Tout était calme. Au loin ou de tout près, on ne percevait pas d'autre mouvement que ce frisson de lune sur le lac; on n'entendait pas d'autre bruit que le mol clapotis de l'eau contre la berge. Et la vie merveilleuse des choses s'éveillait dans leur silence et leur immobilité même, tandis que tout autour du lac, les montagnes voilées d'ombre pâle, tenaient leur grand conciliabule muet.

Marie-Blanche s'était arrêtée, les yeux attentifs... La lune montait, montait toujours. Elle s'emparait du jardin, elle y régnait en souveraine fée. De minute en minute, sa glorieuse blancheur se faisait plus éclatante.

Maintenant, c'étaient des diamants taillés de mille facettes qui étincelaient sur l'eau bleuâtre, c'étaient de magiques voiles, des talles gemmées de poussière brillante, des dentelles diaphanes aux réseaux éblouissants qui recouvraient les arbres, le sable et l'herbe. Et c'était partout comme l'attente d'une fête mystérieuse, d'une de ces fêtes de songe dont on voit les préparatifs et auxquelles on n'assiste jamais...

Marie-Blanche se souvint des histoires innocentes et sentimentales qu'elle avait lues, et où des serments d'amour s'échangeaient au clair de lune entre les fiancés heureux... Sans doute, pensa-t-elle au temps à venir où elle serait aimée, où par une soirée aussi merveilleusement blanche et suave que celle-ci, elle trouverait plus de bonheur encore à s'enchanter de la beauté des choses...

Un saule resplendissait, courbé très bas comme si ses branches eussent ploqué sous la richesse magnifique des feuilles. Marie-Blanche cueillit un des fins rameaux penchés, et ce furent des feuilles d'argent qui brillèrent entre ses doigts ainsi qu'un talisman de conte.

Au large, les lumières d'un bateau passèrent; un halètement de machine, un bruit d'hélice grandit, puis décréta. L'eau clapota plus fort contre la berge, et des barques, amarrées sous un abri de bois, se balancèrent soudain, entrechoquant leurs rames.

Il y avait plus d'un quart d'heure que Marie-Blanche était là. Lentement, elle reprit l'allée. Mais des pas légers firent craquer le gravier. Saisie d'une timidité irrésistible, elle se jeta vers la gauche dans l'ombre des arbres pour laisser passer quelqu'un d'invisible encore, qui venait.

A la lueur diffuse des rayons, Marie-Blanche reconnut la belle musicienne aux longs cils.

La jeune femme s'était arrêtée à ce point de l'allée d'où l'on aperçoit le lac, brillant entre les branches feuillues... Rien qu'en étendant la main, Marie-Blanche eût pu toucher sa robe...

Une autre silhouette se dessina sur la pente, s'é-

tion de la votation de la commune de Port-Valais à propos de la formation des cercles dans le district de Monthey. «Qui, dit-il, s'est trouvé pour frapper cette commune? Le représentant conservateur du district de Martigny, et ce n'est pas une récompense qu'il mérite.»

Sur ce il est procédé au vote :

«Ceux qui veulent qu'une concession soit faite sont priés de lever la main. — (pas une main ne se lève).

«Ceux qui veulent refuser toute concession sont priés de lever la main. — (unanimité).

M. Couchepin demande si on ne pourrait pas au moins faire la concession d'un siège.

M. Morand : Il y a précisément la proposition de M. Luy d'accorder un siège.

M. Luy : A la demande de deux sièges, on pourrait répondre en offrant un.

M. Morand : Que ceux qui sont pour la concession d'un siège lèvent la main — (5 mains se lèvent).

M. Rebord (Bouvernier) dit qu'en leur refusant toute concession, les conservateurs n'ont que ce qu'ils méritent.

M. Morand clôt la première partie de la séance en donnant lecture de la démission de M. le colonel Fama; celle-ci est accueillie avec regret dans l'auditoire.

Le deuxième objet à l'ordre du jour est l'élaboration de la liste des candidats; sur la proposition de M. Morand cette tâche est confiée aux délégués qui se réuniront jeudi, à 9 heures, à Martigny, à l'Hôtel National.

Une petite discussion surgit au sujet du nombre des délégués auquel ont droit les communes. Jusqu'ici ce chiffre était fixé ainsi : Communes au-dessus de 1000 âmes : 4; au-dessous de 1000 âmes : 3. Proposition est faite par M. Luy de fixer le nombre des délégués d'après l'apport des voix libérales de chaque commune, soit 1 délégué par 25 voix. Il est décidé que pour cette fois l'ancienne manière de faire sera maintenue, que le comité fera un pointage des voix libérales de chaque commune et qu'à l'avenir le nombre des délégués de chaque commune sera le quotient de ces voix divisées par 25.

Cette question liquidée, M. C. Défayes résume la discussion qui vient d'avoir lieu en un vibrant discours qui a été chaleureusement applaudi :

«Je ne suis pas intervenu dans la question de concession, parce que je savais que tout ce qu'on aurait pu vous dire n'aurait pu vous détourner de votre décision de ne faire aucune concession; ce qui aurait pu vous faire revenir, c'était le plaidoyer de M. Couchepin. Si je n'ai pas essayé de joindre mes efforts aux siens, c'est parce que j'ai sur le cœur deux incidents, dont un est l'attitude inqualifiable du Grand Conseil à propos de la votation de Port-Valais. J'affirme que le Grand Conseil a fait un coup de force et que nous ne pouvons pas plier le genou devant une autorité qui foule aux pieds d'une façon si criante la Constitution. Le deuxième incident est la façon dont le Conseil d'Etat a trituré les recours au sujet des dernières élections communales et sa façon de procéder à l'égard de la commune de Chamoson. L'orateur expose que le Conseil

d'Etat n'a pas encore pris de décision et qu'à l'encontre de ce qui s'est fait il y a 4 ans à St-Maurice, le conseil municipal nouvellement élu est en fonction quoique les élections soient contestées.

M. Défayes passe ensuite en revue les travaux parlementaires accomplis pendant la dernière législature, et fait ressortir l'influence morale de la minorité, surtout en ce qui concerne la nouvelle Constitution qui, dit-il, a été subie par le parti au pouvoir. «Ce qui vous indiquera les tendances de la majorité, c'est que toutes nos propositions pour assurer la liberté du vote — l'enveloppe, le bureau d'isolement, — ont été repoussées; parce qu'on est le Gouvernement il faut contrôler comment les citoyens votent pour qu'on puisse garder le pouvoir le plus longtemps possible. Nous nous sommes toujours inspirés de l'idée que nous étions les représentants de la démocratie et que nous n'allions pas à Sion pour recevoir des coups de chapeau... Je crois pouvoir vous dire que dimanche prochain nous allons inscrire un nouveau succès dans nos annales politiques; mais pour cela il faudra que nous soyons unis, quels que soient les candidats qui vous sont présentés; que chacun fasse abstraction de sa petite personnalité dans l'intérêt du parti, il faut que nous formions un bloc intangible... Je suis heureux de constater que les adhérents du parti augmentent d'année en année, que la jeunesse s'intéresse de plus en plus à la politique, qu'elle entend participer aux luttes, et que tôt ou tard, petit à petit, en marchant d'un pas sûr, nous arriverons à planter le drapeau libéral sur le palais gouvernemental.

En prenant congé de vous, je vous remercie, au nom de tous les députés sortant de charge, pour la confiance que vous nous avez accordée tout en vous assurant que nous tâcherons de nous en rendre encore dignes par le dévouement absolu à l'intérêt public.

Au nom de l'assemblée, M. Morand remercie l'orateur de ses bonnes paroles et lève la séance en exprimant ses meilleurs espoirs pour la journée de dimanche prochain.

Ainsi s'est terminée, vers 3 heures, cette réunion du parti libéral-radical du district de Martigny, qui a, une fois de plus, affirmé sa cohésion, sa force.

Nous ne croyons pas nous tromper en disant que tous ceux qui ont assisté à cette assemblée en auront remporté l'impression que notre parti a encore augmenté son effectif, qu'il peut compter sur un appoint puissant, la jeunesse, consciente du rôle qu'elle est appelée à jouer, fière de marcher sous la bannière d'un parti de progrès dans tous les domaines de la vie sociale.

Nous pouvons donc dire que le district de Martigny restera, dimanche prochain, fidèle à son passé, à ses traditions progressistes et marchera au scrutin en rangs serrés.

Vive le parti libéral!

Le Comité libéral ayant, suivant décision de l'assemblée de Saxon, répondu par une fin de non recevoir à la demande de concession du parti conservateur, celui-ci, dans une réunion tenue hier lundi au Café du St-Bernard, à Martigny-Gare, a décidé d'engager la lutte.

Aucun changement d'adresse ne sera pris en considération s'il n'est pas accompagné de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres poste.

## Chronique électorale

Plusieurs réunions électorales ont eu lieu samedi et dimanche en vue des élections du 7 mars pour le Grand Conseil.

Nous donnons ci-dessous les décisions prises :

### District de Conches

M. Joseph Speckli, hôtelier à Fiesch, donne sa démission; le remplaçant probable est M. Cl. Speckly, notaire, fils du démissionnaire.

### Rarogne-Oriental

Pas de démission; un siège est convoité par l'avocat Wellig à Brigue.

### Rarogne-Occidental

Point de changement.

### District de Brigue

Trois démissions : Kluser avocat; Salzman, notaire; Speckly Rodolphe, professeur; remplaçants proposés : Ferrig Ad., notaire; Amherdt, vétérinaire; le 3<sup>me</sup> candidat ne nous est pas encore connu.

### District de Viège

Démission : Lager Emile, hôtelier, remplaçant, Graven Alexis, Sion; le 8<sup>me</sup> siège de ce district est disputé entre M. le Dr Paul Burgenar, de Viège, député actuel, et Im Boden, candidat des habitants de la vallée; la lutte sera assez vive, car ces derniers veulent enlever un siège à la représentation du bourg de Viège.

### District de Loèche

Trois nouveaux députés à nommer, les candidats proposés sont : MM. Emile Zen-Ruffinen, ancien juge d'appel; Raphaël Bayard, juge-instructeur substitut, et Brégy, ancien président de Tourtemagne, en remplacement de MM. Gentinetta Dr, Zen-Ruffinen Pierre-Marie et Léon de Werra.

### District de Sierre

A Sierre la situation est la suivante : la commune de Sierre a formé un cercle et nommera probablement deux députés libéraux; le reste du district portera vraisemblablement une liste conservatrice.

### District de Sion

Les délégués du parti conservateur des différentes communes du district de Sion ont tenu une séance, samedi, afin de procéder à la répartition des onze sièges attribués au district.

Après de longs débats pendant lesquels on entendit tour à tour les revendications des délégués de Savièse, Salins, Arbaz et Grimisuat il a été décidé d'attribuer 6 sièges à la ville de Sion, 3 à Savièse, 1 à Bramois, 1 à Arbaz; Sion aura 5 suppléants, Salins 2, Veyonnaz 1, Savièse 2 et Grimisuat 1.

Les candidatures n'ont pas encore été arrêtées, mais il est à prévoir qu'il ne sera rien changé à la composition actuelle de la députation, sauf le remplacement de M. Balet, de Grimisuat, par M. Constantin, d'Arbaz.

### District de Conthey

Les conservateurs du district de Conthey (à part la commune de Nendaz qui forme cercle) ont tenu une réunion samedi 27 février, avec l'ordre du jour suivant : les élections au Grand Conseil.

Il ont décidé de porter une liste de candidats entièrement conservatrice et désigné comme candidats les titulaires actuels de la commune de Conthey : MM. Evêquoz Raymond, Evêquoz Raphaël et Putallaz Emile; pour la commune de Vétroz, M. Bénoni Coudray; pour Chamoson, M. Pont, président, et pour Ardon, M. A. Delaloye, député actuel.

### District d'Entremont

MM. Carron Dr, pour raison d'âge, et Sigé-ric Troillet, pour raison de santé, démissionnent; ils seront remplacés, dit-on, par MM. La Troillet, avocat et Gard, suppléant.

Dans le cercle d'Orsières, pas de changement; les deux députés sortants : MM. Troillet François et Joris Cyrille sont reportés d'un accord commun; (suppléants : MM. Emile Crettex et Emile Pouget).

Dans le cercle Sembrancher-Bourg-St-Pierre, le siège de député sera dévolu à M. le Dr Balleys de Bourg-St-Pierre et celui de suppléant, à un libéral de Sembrancher.

Dans le nouveau cercle libéral de Liddes, le siège de député sera vraisemblablement attribué à M. Adolphe Métroz, président.

### District de St-Maurice

Les citoyens libéraux du district de St-Maurice ont tenu dimanche, à Vernayaz, une assemblée populaire en vue de s'occuper des élections du 7 mars.

On sait que, dans le district, un compromis est intervenu qui assure à la minorité libérale deux sièges au Grand Conseil.

L'assemblée de Vernayaz a décidé de porter comme candidats députés : MM. Coquoz Jean, de Salvan, et Pochon Alphonse, président de Collonges; et comme suppléants-députés, MM. Mottier Ernest, Vernayaz, et Monnay Edouard, président, Massongex.

Le parti conservateur, à la suite du désistement de MM. Ch. de Stockalper, Moe de Werra, Gross César, Gross Louis-François, Biollay François, sera représenté par MM. Pellissier Moe, Rappaz Jean-Pierre, Vouilloz Charles, anciens, Barman Pierre, avocat, Gross Frédéric, major, de Werra Henri, avocat, nouveaux.

### District de Monthey

D'après la Gazette, MM. Bressoud, Dubosson, Gex-Fabry, Martin Aristide seront maintenus; Albert Curdy remplacerait M. Gustave Cardy, le sixième député sera pris à Monthey ou St-Gingolph; dans le Cercle, MM. Delacoste, Exhenry, de Lavallaz Eug., Martin Léon et Pignat seront réélus.

## CANTON DU VALAIS

### Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat approuve la modification à l'art. 21 du règlement d'exécution de la Caisse de retraite du personnel enseignant primaire proposée par la Commission de la dite Caisse, en ce sens que la pension prend cours le 31 décembre de cette même année et sera payée par semestre, la 1<sup>re</sup> moitié le 30 juin, l'autre moitié le 31 décembre. En cas où le décès entraîne la cessation de la pension l'arrérage dû sera payé dans le mois suivant le décès.

— Est maintenue l'amende de 590 fr. prononcée contre X. pour contraventions aux art. 14 litt. b et 44 de la loi des finances (non déclaration de créances).

— Il est décidé de demander au Grand Conseil un crédit supplémentaire de 2500 fr. pour achat de mobilier en vue de l'installation du service anthropométrique dans le canton et l'instruction de l'agent au cours préparatoire à Lausanne.

— M. le chef du Département de Justice et Police communique le résultat du compte du fonds de la caisse de retraite de la gendarmerie pour l'exercice de 1908 bouclant au 1<sup>er</sup> janvier 1909 par fr. 68,228,55.

clair, haute et mince, dans la zone lumineuse. Et Marie-Blanche reconnut Pierre Desmorains.

La crainte subite d'entendre, du fond de sa cachette improvisée, des paroles qui, même banales, n'auraient pas été destinées à ses oreilles, la pénétra de honte.

Elle se dit : «Si Pierre s'arrête aussi, ma présence ne doit pas rester plus longtemps ignorée.»

Mais l'élan physique, le geste immédiat qui eût dû correspondre à la pensée, hésita, se figea au moment où il s'imposait. Marie-Blanche n'osa pas agir...

Pierre tendait ses deux mains, la jeune femme y mit les siennes et, dans la gloire blanche qui les nimba, ils se sourirent.

— Maïa!

— C'est vous!

— C'est moi!... Vous en êtes très étonnée?...

Elle eut un rire frêle qui rejeta légèrement en arrière sa tête nue aux cheveux de mousse fauve. Et la clarté plus directe précisa jusqu'à l'affinement son étrange petit masque de faunesse angélique. Elle tenta mollement de dégager ses mains. Pierre les retint en les pressant contre les lèvres.

— Oh! Maïa, comme votre nom officiel, votre nom simple et doux de vierge sacrée seyait mal à la créature complexe, fuyante et exquise que vous êtes murmura-t-il. Qu'est-ce qui vous a nommée si délicieusement «Maïa»?

— Moi-même, quand j'étais petite... sans arrière-pensée philosophique, je vous assure... seulement parce que je ne pouvais pas dire Maria.

— Maïa, ce soir, vous avez accompli cette chose inouïe de faire d'un mystique *largo* de Bach un prodigieux, un affolant appel d'amour... et voici que

voire merveilleux petit visage fait du froid clair de lune ce que votre archet de sorcière fait de la musique de Bach, une brillante chose de passion!... Laissez-moi vous regarder ainsi... me griser de vous... Je vous aime... je vous aime absurdement... vous le savez, dites?

Il l'attirait plus près de lui, il la regardait. Elle secouait doncement sa tête renversée, en souriant sans répondre, les yeux baissés. Ses invraisemblables cils ombrantaient ses joues lilliales. Puis elle dit :

— Oui, j'en suis sûr...

Et sa voix qui ne souriait pas, sa voix un peu basse et sourde s'ouvrit.

La lumière qui enveloppait Maïa comme un voile d'une irréalité transparente, était si pure que Marie-Blanche vit trembler sa bouche.

Pierre la regardait toujours, il la regardait de ses yeux tendus et passionnés, il semblait la regarder aussi de ses lèvres fines et tourmentées qui se crispèrent...

Lentement, les longues paupières fragiles de Maïa s'élevèrent... Son regard se donna... Un frémissement blême courut sur leurs visages... Alors, Pierre enlaça étroitement la jeune femme... Et Marie-Blanche entendit leur baiser qui ressemblait à un grand soupir étouffé, presque à un gémissement...

La jeune fille avait fermé les yeux, saisie par une émotion qui, peu à peu, s'était insinuée en elle et qui maintenant la bouleversait toute, qui secouait sa chair d'un frisson violent, inconnu, qui atteignait au fond de son être et faisait vibrer jusqu'à l'exaspération douloureuse elle ne savait quelles fibres profondes et trop délicates.

Elle eût voulu fuir, il était trop tard. Et elle ne pouvait plus ne pas entendre, et même, elle ne pouvait plus ne pas voir. Contractée, diminuée, toute petite, dans un blottissement apeuré, elle s'appuyait de tout le poids de son corps contre le fût svelte d'un tremble auquel, d'un mouvement instinctif, elle avait accroché sa main. Sa forme frêle se fondait dans l'obscurité, mais elle était près, si près de Pierre et de Maïa...

Ses yeux s'étaient ouverts sur une phrase balbutiée.

— Pierre, vous êtes fou... si on venait!...

Mais Pierre n'écoutait plus. Parmi les chuchotements haletants de sa voix changée, douloureuse des mots brisés se détachaient...

— Oui, je suis fou... fou de toi... Je t'aime... Comme je t'aime... O Maïa, vous voyez bien que je n'en peux plus... que j'en meurs...

Il tenait pressée contre son épaule la petite tête, pâle. Maintenant, c'était son visage à lui, son maigre et brun visage de nerveux énergique et volontaire, que la lumière blanche burinait de traits précis, nets jusqu'à la dureté. Au fond de ses yeux brillait une lueur étrange que jamais Marie-Blanche n'y avait vue, une sorte de folie entêtée et terrible dont l'intensité fascinait. Elle ne reconnaissait pas cette voix rauque et ardente... Sur cette face violente, elle ne retrouvait plus rien de la claire physionomie qui lui était familière, un peu sévère au repos, presque juvénile dans le sourire...

Maïa bégaya quelque chose, un mot, les dents serrées... Ses yeux, ses lèvres s'ouvrirent...

Et Marie-Blanche eut peur. Dans l'exaltation de son trouble, il lui parut tout à coup qu'elle ne pourrait plus supporter la sensation trop vive d'un baiser de ces deux bouches... qu'elle allait crier ou s'évanouir...

Mais brusquement, la jeune femme s'était arrachée à l'étreinte. Une ramure de voix, de pas emplissait peu à peu le silence... Un instant, très court, Maïa demeura aux écoutes, debout, ses deux mains serrées sur sa poitrine, devant Pierre immobile. Puis, il y eut comme un effort intérieur de tout son être raidi et, ayant pressé furtivement la main du jeune homme, elle remonta l'allée d'un pas calme. Très vite, Marie-Blanche perçut la modulation paisible et riieuse de cette voix au timbre grave qui tout à l'heure balbutiait des mots de passion.

— Quelle admirable soirée!... du côté du lac, c'est féérique!... Monsieur Desmorains propose un tour sur l'eau!

On répondit. Des voix s'élevèrent, mêlées. Tout un groupe marchait vers le lac. Marie-Blanche était seule. Un grand désir la prit de s'abandonner à sa faiblesse; mais elle voulait fuir cette place où il ne fallait pas qu'elle fût retrouvée. Elle voulut se dominer, vaincre son désarroi comme Maïa elle-même.

Ses bras s'élevaient noués autour de l'arbre pâle, sa joue se pressait fébrilement contre l'écorce et le contact rêche qui froissait sa peau délicate était comme un soulagement pour ses nerfs.

— Le Conseil d'Etat approuve la lettre à adresser au Département fédéral des chemins de fer au sujet de la demande de concession d'un funiculaire Fiesch-Hôtel Jungfrau et recommandant de présenter à la prochaine session des Chambres fédérales la demande de concession Brigue-Goppisberg, Riederalp, Hôtel Jungfrau.

**Décès.** — Dimanche a été enseveli à Loèche, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, M. Joseph Bonvin, ancien chef de district, décédé à l'âge de 61 ans.

Le défunt, qui était géomètre, était depuis de nombreuses années au service des chemins de fer; depuis deux ans, à raison de son état de santé, il avait dû abandonner son poste.

Il avait fait partie, pendant quelques années, du Conseil municipal de Loèche-Ville.

Joseph Bonvin laisse le souvenir d'un homme affable, d'un fonctionnaire consciencieux et d'un excellent cœur. Le parti libéral perd en lui un adhérent fidèle et dévoué.

Que sa famille agrée nos bien sincères condoléances.

— Nous avons le regret d'apprendre le décès survenu ce matin, mardi, à Chamoson, à l'âge de 42 ans seulement, de M. Théophile Crittin, député au Grand Conseil, enlevé à l'affection des siens et de ses amis par une péritonite en peu de jours.

Le défunt était un un fidèle et vaillant de la cause libérale. Il emporte les regrets de tous ceux qui étaient en rapport avec lui.

Nous adressons nos bien sincères condoléances à sa famille affligée.

**Sierre.** — *Concert.* — Dimanche dernier vers trois heures de l'après-midi, la fanfare municipale de Sierre, la "Gérondine", a eu l'heureuse idée de donner un petit concert sur la grande place. Le temps était superbe, un ciel d'azur comme en ses plus beaux jours, le soleil souriait, tout heureux, ce bon soleil, de voir la fanfare prendre congé de l'hiver, en lui dédiant une élégante mazurka, "les plaisirs de l'hiver", tout heureux enfin de constater qu'une marche juvénile, "les messagers du printemps" annonçait la saison nouvelle.

On a remarqué la fantaisie "les Chevaliers du Travail" fantaisie de Pautrat ou la fan- où la fanfare a excellé dans l'interprétation de l'allégo.

Que les autres sociétés suivent l'exemple donné! Merci à la "Gérondine".

Marc.

**Du pied du Haut de Cry.** — Une commune qui se plaint de n'avoir pas sa part du gâteau cantonal. — Elle possède seulement un commandant d'arrondissement avec son chef de section, un piqueur doublé d'inspecteur des routes, un cantonnier, un sous-préfet, le receveur et l'inspecteur scolaire du district, un surveillant des alpages, deux forestiers de district, un inspecteur des archives communales renforcé de la représentation de la Caisse hypothécaire, enfin un employé au bureau de l'Etat, sans compter les aides qu'il y appelle pour le remplacer lors de ses fréquentes sorties pour affaires!!

Ne trouve-t-on pas des goulus, même en fait d'emplois publics!

**Monthey.** — Les citoyens de la commune de Monthey se rattachant au parti libéral sont convoqués en assemblée générale samedi prochain 6 mars, à 7 1/2 h. du soir, dans la grande salle du Café central.

Le Comité.

**Val d'Iliez.** — Un apôtre du *Nouvelliste* adresse quelques timides recommandations à ces extra-ristous de Val d'Iliez. Il paraîtrait que, chez certains personnages, le respect pour les morts est en train de descendre au même niveau que celui prodigué aux vivants. Mais pourquoi le correspondant ne dit-il rien de la sanctification de certains dimanches?

L'exemple donné en haut lieu l'y autorisait pourtant tout spécialement. A ce propos, voici une réminiscence dont la saveur est sensiblement augmentée par la perspective des prochaines élections.

C'était le soir de la St-Hilaire, en l'an de grâces 1909. Le député savourait, en compagnie de quelques amis un délicieux nouveau, tandis que, dans la sombre nuit, le son lugubre des cloches invitait les pauvres mortels à prier pour les défunts. Notre franc catholique se rappelle soudain plusieurs deuils récents et manifeste le désir de prier.

Un des buveurs ne se le fit pas dire deux fois et bientôt on entendit, dans la buvette du restaurant bourgeois, la récitation monotone du rosaire au complet avec tous ses accessoires. Quand le pince-sans-rire eut fini, le député, qui, entre temps avait bien scié quelques plateaux, récompensa généreusement ses associés.

Ils l'avaient bien mérité. Cet exemple de ferveur, digne des chrétiens de la primitive Eglise, méritait d'être connu. Nous laissons, du reste, au lecteur le soin de tirer la conclusion ou... l'échelle!

C. Vrai.

Toute demande de renseignements concernant les annonces doit être accompagnée d'un timbre de 20 ct. pour la réponse.

**Martigny-Combe.** — Un correspondant de Bovernier écrit dans le *Nouvelliste* de samedi dernier qu'une troisième station téléphonique créée et subventionnée par la commune de Bovernier, fonctionne depuis le 23 courant, au Broccard. Nous ne contestons pas la chose. Si la commune de Bovernier a des enfants chéris à Martigny-Combe qu'elle veut doter d'un service téléphonique, c'est son affaire; la commune de Martigny-Combe ne lui a pas demandé cela.

**Destruction du puceron lanigère.** — Voici quelques instructions, dues à l'obligeance de M. l'abbé Mattern, aumônier du collège Ste-Marie, à Martigny, au sujet de la destruction du puceron lanigère qui a fait son apparition dans nos vergers:

1. En hiver, avant l'éveil de la végétation, à l'aide d'un pinceau, on badigeonne avec du pétrole les nodosités et les places occupées par l'insecte.

2. Quand la végétation a déjà commencé, on emploie alors l'alcool à brûler à la place du pétrole dont on a parlé au n° 1.

3. On fait un mélange d'huile et de savon noir qu'on applique avec une brosse un peu dure aux endroits contaminés. Les corps gras asphyxient le puceron et, par le frottement, on détruit les œufs. (Employer peu d'huile).

4. Un peu de jus de tabac mêlé à l'eau et appliqué aux parties malades donne un excellent résultat; une solution très faible suffit, ainsi du jus de tabac à 15° doit être étendu de 20 fois son volume d'eau.

5. En hiver, on enlève avec soin les mous-ses, les écorces des troncs et des branches où l'insecte a été aperçu et on les brûle. On détruit ainsi, outre les pucerons, une grande quantité d'insectes et d'œufs de toutes sortes qui ont cherché là un abri contre les froids de l'hiver. On badigeonne ensuite avec du lait de chaux qu'on répandra aussi autour du pied de l'arbre afin d'y détruire les pucerons qui s'y seraient réfugiés.

### Chronique locale

#### Assemblées populaires

Les citoyens libéraux-démocrates de Martigny-Ville sont convoqués en assemblée populaire à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, mercredi soir à 8 heures.

Ordre du jour: Elections au Grand Conseil. Le Comité.

Les électeurs de Martigny-Bourg se rattachant au parti libéral-radical sont convoqués en assemblée demain soir mercredi à 8 heures, au Café-restaurant Maxime Saudan.

Ordre du jour: Elections au Grand Conseil. Le Comité.

### Confédération Suisse

#### Prochaine session des Chambres.

— La liste des tractanda de la prochaine session des Chambres fédérales, qui commença le 15 mars prochain, vient de paraître.

Elle prévoit trente-trois objets dont les principaux sont: projets de lois et décrets sur poids et mesures, correction du Rhin, places de tir pour l'artillerie, révision de la loi sur les traitements, subvention spéciale pour la sucrerie d'Aarberg, affaires ferroviaires, révision de la loi postale, etc.

Les tractanda nouveaux sont: Messages du Conseil fédéral concernant la deuxième conférence de la paix, à la Haye; le traité de commerce, de domicile et d'amitié avec la Colombie; les frais de transport d'étrangers dépourvus de moyens à la charge de la Confédération; quatre demandes de concession, dont la principale est celle pour la ligne Mesocco-Andeer à travers le Saint-Bernardin; traités internationaux avec la France pour les lignes existantes Lyon-Divonne-les-Bains et Martigny-Chamonix.

**Les économies des C. F. F.** — Nous avons dit récemment que la réduction de dépenses des C. F. F. de 243.000 francs qu'accuse le bulletin de janvier était la conséquence de la politique d'économies inaugurée par l'administration à la fin de l'année dernière. Le correspondant bernois de la *Revue* remarque, à ce sujet, que l'un des éléments les plus importants de ces réductions réside dans la diminution de l'effectif du personnel; au 1<sup>er</sup> janvier 1907, les C. F. F. comptaient 31.323 employés et ouvriers, et ce chiffre n'était plus, au 1<sup>er</sup> janvier, que de 30.333. La différence est d'un millier environ. Cette réduction est due surtout au contrôle sévère exercé dans tous les services.

On n'a pas encore épuisé toutes les ressources qu'offre la réduction du personnel; mais il va sans dire que l'administration ne peut procéder, pour les employés à engagement fixe, que par extinction. La réforme qu'elle a réalisée en peu de temps est du moins une preuve de sa bonne volonté et elle engage la critique à lui faire crédit.

Imprimerie Commerciale, Martigny  
Compte de chèques postaux II. 458

**La révision du cadastre.** — Mercredi et jeudi a siégé à Berne, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Brenner, chef du département de Justice, une Commission d'experts, composée de techniciens et de juristes, pour discuter la question du cadastre prévu par le nouveau Code civil suisse. Le département fédéral avait élaboré un programme dont voici les trois points principaux: la question de la participation de la Confédération aux frais du cadastre (d'une manière générale, ces frais doivent être supportés par la Confédération); les instructions aux cantons; et les dispositions d'organisation.

La Commission se réunira de nouveau lorsque certains points spéciaux auront été discutés par les sous-commissions.

#### Bureau suisse de police centrale.

— Par les soins de ce bureau, un certain nombre de cours individuels ont été donnés en 1908, entre autres sur l'étude des appareils photographiques, avec démonstrations et projections sur la manière de reconnaître, au moyen de la photographie, les faux en matière de documents, les explosifs (bombes), leur fabrication, leur manipulation.

A la suite de ces cours, le signalement anthropométrique a été introduit dans le service de police des cantons des deux Unterwald, de Soleure, de Bâle-Campagne et d'Appenzell (Rh. Ext.) Schwytz s'occupe actuellement de l'introduire. A l'exception d'Uri, d'Appenzell (Rh. Int.) et du Valais, tous les cantons recourent maintenant à ce procédé d'identification des malfaiteurs.

#### L'affranchissement des journaux.

— Les décisions récentes de la Commission du Conseil national chargée d'étudier la loi postale relative à l'affranchissement des journaux commencent à faire quelque bruit dans le monde de la presse.

La Commission a décidé, en effet, de ne réduire l'affranchissement à trois quarts de centime que pour les journaux pesant moins de 50 grammes. Elle a décidé, en outre, d'obliger les imprimeries à mettre les journaux sous bande.

Il ne manque pas de personnes, cela va sans dire, pour déclarer que l'on reprend ainsi d'une main ce que l'on a feint d'accorder de l'autre.

#### Douanes fédérales.

— Les recettes des douanes sont de nouveau en recul. Dans la première décennie de janvier, elles avaient donné une augmentation de 113.000 francs; mais dans la seconde nous sommes de nouveau en recul pour 265.000 francs. Ceci fait que du commencement de l'année au 20 février, les Douanes fédérales ont enregistré une diminution totale de recettes de 695.000 francs.

On n'a pas encore les signes précurseurs d'une reprise sérieuse des affaires.

#### Les traitements des cheminots.

— Le conseil d'administration des C. F. F. se réunira jeudi 4 mars courant, mais il ne pourra pas encore s'occuper du projet de révision des traitements du personnel de notre réseau national, parce que la commission permanente désire modifier les montants maximum et minimum des traitements de quelques classes d'employés, les propositions présentées n'ayant pas été trouvées suffisantes. Ces changements exigeront un certain temps.

### Nouvelles étrangères

#### La crise orientale

Les échanges de vues relatifs au règlement du conflit austro-serbe continuent. Certains journaux qui avaient annoncé que l'entente était faite, déclarent aujourd'hui qu'elle est rompue, la Russie ayant retiré son adhésion.

La Russie continue à admettre la possibilité d'une conversation collective à Belgrade. Mais d'une part elle demande qu'on se préoccupe d'abord de préciser le programme des revendications serbes; d'autre part, elle estime qu'il y a lieu d'étudier de très près les modalités de l'intervention envisagée; enfin elle se réserve le droit de préparer cette intervention par une action personnelle, qui n'est que la suite de celle qu'elle exerce à Belgrade depuis le début de la crise. La France et l'Angleterre, en assurant le gouvernement russe de leur adhésion aux intentions amicales qu'il professe à l'égard de la Serbie, se sont mises à sa disposition pour faciliter la première phase des pourparlers. Le gouvernement allemand collaborera activement à la seconde phase de la négociation, qui aura Vienne pour théâtre.

— A propos des négociations entre les puissances en vue d'une intervention à Belgrade pour obliger le gouvernement serbe à renoncer aux revendications territoriales, la plupart des journaux serbes rappellent que c'est sur les conseils et les promesses des puissances que la Serbie a consenti à rester tranquille et à ne pas franchir la Drina au moment où l'Autriche-Hongrie avait à peine vingt mille soldats en Bosnie-Herzégovine. Si les puissances

manquent à leur parole, si elles ne réunissent pas la conférence pour qu'elle discute les demandes serbo-monténégrines, les deux Etats serbes sauront, eux, tenir leur promesse et engageront la lutte armée contre l'Autriche-Hongrie, en dépit des décisions et des conseils de l'Europe.

#### Italie

##### La catastrophe de Messine

Le comité général des secours aux sinistrés, dont le siège est à Rome, a tenu une séance plénière sous la présidence du duc d'Aoste. Le comité exécutif a rendu compte de son activité, en faveur des indigents et des invalides, sur les lieux de la catastrophe. Les sommes recueillies jusqu'au 26 février s'élevaient à 18,461,599 francs. On a dépensé 3,280,000 francs pour les premiers secours et on a ensuite fait les répartitions suivantes.

Aux vieillards et aux invalides, 1,500,000 francs; au patronage Regina Helena, pour les orphelins, 2,000,000; aux petits artisans, notamment aux pêcheurs, 2,000,000; pour les baraques, 4,000,000; pour les fugitifs, 1,000,000.

Après quelques autres dépenses urgentes, les fonds disponibles s'élevaient à 4,685,000 fr.

##### Destruction du bureau des téléphones à Naples

Un violent incendie a détruit, hier soir, le bureau des téléphones de Naples. La fumée a, pendant quelques temps, obscurci le ciel sur une large étendue. Les dégâts sont considérables. Tous les employés ont pu se sauver.

Les communications téléphoniques dans Naples et avec l'Italie méridionale sont interrompues.

### Si vous toussiez

ou souffrez de maux de cou, enrrouement ou catarrhe de la gorge, procurez-vous immédiatement une boîte de Pastilles Wybert de la Pharmacie d'Or, à Bâle. Attention: seules les boîtes bleues portant la marque Aigle et violon sont les véritables.

A fr. 1.— aux pharmacies Zum Offen, Monthey; Carraux, Monthey; Rey, à St-Maurice; Löffel, Joris, à Martigny et dans toutes les pharmacies à Brigue, Sierre et Sion.

### DRAPS DE BERNE

dans 25 nuances et qualité sp., chez Walther Gygar, fab. Blelenbach. Demandez échantillons

### Agriculteurs, Artisans, Particuliers

faites un essai avec le VIN BLANC de raisins secs à fr. 20.—, VIN ROUGE (vin naturel coupé avec du vin de raisins secs) à fr. 27.— les 100 litres pris en gare de Morat, contre remboursement. Ces vins ont été analysés par plusieurs chimistes qui les ont trouvés bons et agréables.

Echantillons gratuits et franco. Se recommande Oscar Roggen, à Morat.

La famille de M. Théophile CRITTIN, député, à Chamoson, a la douleur de faire part à ses amis et connaissances de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de

Monseigneur

**Théophile CRITTIN**

député

décédé le 2 mars 1909.

L'ensevelissement aura lieu jeudi à 10 h. du matin, à Chamoson.

Cet avis tient lieu de faire part pour les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre mortuaire.

XXXXXXXXXXXX

### Administrations

#### Communales!

Si vous voulez être promptement et bien servis pour vos travaux d'impressions tels que:

Registres. En-tête de lettres.

Bordereaux d'impôt

Enveloppes de toute grandeur

Listes de répartition

Règlements bourgeoisiaux

Livres à souche

etc., etc.

Adressez-vous à

l'Imprimerie Commerciale

Martigny, Avenue de la Gare

XXXXXXXXXXXX

# A vendre Hôtel-Pension de la Tête-Noire

s/ TRIENT (Valais)

avec terrains et bois attenants. Altitude 1194 m. Situation pittoresque, à 30 minutes de la gare du Châtelard; entièrement meublé, assuré pour 68.000 francs. Convientrait pour pensionnat. **Prix 35.000 francs à débattre.**

**A défaut de vente, location**

S'adresser à la BANQUE A. TISSIÈRES, à MARTIGNY.

## GRATIS AUX HERNIEUX

Le traitement le plus efficace qui ait jamais été offert aux hernieux. Ce traitement a guéri des milliers de patients à la maison, sans douleurs, danger, opération chirurgicale ou perte de temps et à peu de frais. Par guérison nous voulons dire qu'il ne sera plus nécessaire de porter de bandage.



F. PFISTER

C'est le seul traitement connu qui guérira après qu'une opération n'aura pas réussi; c'est le seul susceptible d'effectuer une guérison permanente. Parmi les milliers guéris par ce traitement, nous pouvons citer: F. Pfister, emballer, Totentanz, 3, Basel, qui fut guéri d'une hernie scrotale à l'âge de 36 ans, après avoir souffert pendant 4 ans; J. Künzli, cordonnier, 38, Josephstrasse, Zurich, qui fut guéri d'une hernie scrotale à l'âge de 55 ans, après avoir souffert pendant 30 ans; Henri Nüssli, 11, Uraniasstrasse, Zurich I, guéri à l'âge de 47 ans; Joh. Val. Battaglia, Präsenz, canton des Grisons, un fermier, qui avait souffert pendant 5 ans et qui fut guéri à l'âge de 54 ans; et Otto Wellenmann, 43 Mittelstrasse, Berne, qui à l'âge de 27 ans, fut guéri d'une hernie scrotale dont il était atteint depuis 10 ans.

Pour le soulagement immédiat de tous les hernieux, un traitement échantillon ainsi que les détails complets seront expédiés (franco et cachetés) à tous ceux qui enverront ce coupon sans délai. Le guérison veut dire la suppression des souffrances et des années de bien-être ajoutées à votre vie. Ne manquez pas d'envoyer ce coupon ce jour même.

### COUPON

Découpez et envoyez à WM. S. RICE, E. S., Ltd. (F 36) 8 et 9, Stonecutter Street, Londres, E.C., Angleterre.

Age de la hernie..... Age.....

Hernie à droite, gauche, des deux côtés ou au nombril.....

Nom.....

Adresse.....

**COGNAC OLD**  
MEYER FILS  
Superfin, première Qualité

Dépôt:  
**ERNEST BOSCO**  
Vins et Liqueurs  
— MONTHEY —

## !! MEUBLES !!

— FABRIQUE DE MEUBLES, WIDMANN, SION —

INSTALLATION COMPLÈTE de salons, salles à manger et chambres à coucher. — Glaces. — Chaises de Vienne

Meubles rembourés. — Crin animal. — Couffin pour matelas.

— Vente en gros et au détail —

— CATALOGUE ILLUSTRÉ envoyé gratuitement sur demande —



### Songez y bien

qu'en nous chargeant de la publication de vos annonces, vous vous épargnez du temps, de la peine et surtout de l'argent, vu que nous travaillons pour vous sans frais.  
Haasenstein & Vogler.

Comme

## Dépuratif

Exigez la véritable  
Salsepareille Model

Le meilleur remède, contre Boutons, Dartres, Epaissement du sang, Rougeurs, Maux d'yeux, Scrofules, Démangeaisons, Goutte, Rhumatismes, Maux d'estomac, Hémorroïdes, Affections nerveuses, etc. — La Salsepareille Model soulage les souffrances de la femme au moment des époques et se recommande contre toutes les irrégularités. Nombreuses attestations reconnaissantes. Agréable à prendre. — 1 flacon fr. 3.50, 1/2 bout. fr. 5.—, 1 bout. (une cure complète) fr. 8.—

Dépôt général et d'expédition:

Pharmacie Centrale, rue du Mont-Blanc 9, Genève  
Dépôts à Martigny: Lovéy et Morand, pharm.; à Monthey: Carraux et Zum Offen, pharm.; à Sion: Pitteloud et Zimmermann, pharm.; à Sierre: Burgener; à Bex: Borel et Rosselet.

## Couturière ou lingère

On demande une bonne couturière ou lingère comme **filie de magasin** dans une localité importante du canton. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

Adresser les offres et les exigences de salaire et si possible la photographie sous chiffres 122 à Haasenstein & Vogler, Sion.

Les PITTET, maréchal, à Bex

**demande de suite un jeune ouvrier et un apprenti**

## AVIS aux agriculteurs

**Farine de riz** pour bétail et porcs, garantie par analyse, à 16 fr. les 100 kg., logé et franco gare du destinataire. Lob frères, Rosemont, Lausanne.

Guérison par la simple méthode de KESSLER, des

## Rhumatismes

(aussi anciens) maux d'estomac (persistants), goitres, gonflements du cou, abcès dangereux, blessures, etc., au moyen des remèdes simples et inoffensifs de

Fr. Kessler-Fehr succ. Albin-Müller Eschenz (Thurgovie) Un petit opuscule d'attestations sur les bons résultats obtenus est expédié gratis et franco sur demande.

Guérison dans la plupart des cas

Tirage renvoyé encore une fois, aura lieu prochainement.

## LOTS

de la Loterie du Théâtre de la Ville de Zoug à fr. 1.— (émission spéciale). Principaux lots: 40,000 fr., 20,000 fr. et deux de 10,000 fr. Pour 10 fr. 11 billets, liste du tirage 20 ct. Envoi par le Bureau de la Loterie du Théâtre de la Ville de Zoug.

## Saison d'été 1909

**Employés d'hôtels** pour toutes branches sont demandés dans maison de 1er ordre. S'adresser: Bureau général de Placement, A. Bornet, Sierre (Valais).

On demande forte

## Fille de ménage

place à l'année. Bon gage et traitement. S'adresser Buffet de la Gare, Rolle.

## VARICES

ULCÈRES-PHLEBITES Plaies, jambes ouvertes

**Guérison assurée**

par le Thé antivariqueux 1 fr. la boîte avec la Pommade antivariqueuse 1 fr. 50 le pot

Vente exclusive: E. KORNHABER droguiste diplômé

12, rue de la Tour-Maitresse GENEVE

## Cafés de Lenzbourg

garantis francs de goût.

Kg.	Fr.
5 Campinas, trié	5.60
5 Campinas, fin et fort	6.40
5 Campinas, extra fin	7.—
5 Perle	7.40 et 8.50
5 Java véritable, supérieur	9.— et 9.50
5 Café bien torréfié	7.50
5 Mélange-Réclame de Lenzbourg	9.—
1/2 Thé Souchoung, fort	1.85
1/2 Thé Ceylan Peccole très fin	3.—

Demandez le prix-courant. Bertschinger-Hirt, Lenzbourg

Toute demande de renseignements concernant les annonces doit être accompagnée d'un timbre de 20 ct.

## PIANOS

Steinweg, Bechstein, Lipp, Schiedmeyer, Blüthner, Schmidt Flohr, Burger, Jacobi. Prix de fabrique. Garantie 5 ans. Paiements par acompte depuis fr. 30.— par mois. A. EMCH, 19, Avenue du Kursaal, MONTREUX.

## Occasion

A VENDRE, à Brigue, **Atelier de charron** en pleine prospérité. Pour renseignements s'adr. à Ad. EISTER, agent d'affaires, Naters.

## Santal Charmot

20 années de succès Souverain dans les maladies des

## Voies urinaires

Dans toutes les pharmacies. Dépôt général: Pharmacie de la Cité, Genève.

## RÈGLES méthode infailible

pour tous retards. 11 francs. Pharmacie de la Loire, Nantes (France).

**LA CATALYSINE** guérit rapidement Furoncles, Diphtérie, Grippe, Maladies infectieuses, toutes fièvres en général. — Le flacon fr. 3.50, dans toutes les pharmacies. A Lausanne: Pharmacie Béguin, et pour le gros: Laboratoire Béguin.

## FORCE — SANTÉ

sont rendues à toute personne faible et anémique par le véritable

## Cognac ferrugineux GOLLIEZ

(Exigez la marque: 2 palmiers) En vente dans toutes les pharmacies en flacons de fr. 2.50 et 5.— et au dépôt général: Pharmacie Golliez, Morat

## Maison valaisanne d'expédition

## de Chaussures

## Fabrique de Socques



## Victor DUPUIS, Martigny

Souliers ferrés		Articles d'hiver			
Art. 500 Hommes 40-47	7,50	Pantoufles lisière			
602 Garçons 35-39	6,90	26-29	30-35	36-42	43-47
301 Femmes 36-42	6,20	1,70	1,90	2,20	2,70
250 Fillettes (30-35)	5,20	Pantoufles feutre hautes			
" (26-29)	4,20	26-29	30-35	36-42	
Bottines lacets sans clous		2,20	2,60	2,95	
520 Hommes 40-47	8,50	Souliers claqué cuir			
610 Garçons 35-39	7,90	26-29	30-35	36-42	
314 Femmes 36-42	6,90	4,—	4,75	5,40	
210 Fillettes 30-35	5,30	Caoutchoucs, Guêtres vernies et grainées à très bas prix.			
210 " 26-29	4,30				

## CATALOGUE ILLUSTRÉ (300 articles environ)

franco sur demande



## Vin blanc Vin rouge

de raisins secs la à 20 fr. les 100 lit. garanti nat., coupé avec vin de raisins secs à 27 fr. les 100 lit.

pris en gare de Morat contre remboursement. — Analysé par les chimistes — Fûts à disposition. — Echantillons gratis et franco.

## OSCAR ROGGEN, MORAT



## Odol



## LARDS ET SAINDOUX

La Charcuterie Payernoise J. Hubler-Givel, à Payerne, expédie contre remboursement:

Lard maigre, le kilo fr. 1.80  
Lard gras fr. 1.50 et 1.60  
Saïndoux, garanti pur porc, le kilo fr. 1.60  
le tout en marchandises fraîches et de première qualité.

## Avis aux Fiancés

Ne faites aucun achat de meubles, literie, tapis, glaces, tentures, linoléum, sans rendre une visite à la fabrique de meubles

## MAISON COMTE

Boulevard Helvétique, 25-27, GENEVE

A toute personne qui en fera la demande la Maison COMTE enverra gratis et franco son dernier catalogue illustré. Faites vos achats à la Maison Comte, vous serez bien servi et dépenserez peu d'argent. Tapis-lit, tentures, glaces, spécialité de meubles massifs, riches et ordinaires, choix immense de jolis meubles fantaisie, tels que meubles, boules, laqués, marquetés, vitrines, étagères, bibliothèques, tables de tous styles, etc., etc. Toute commande supérieure à 100 fr. sera expédiée franco dans toutes les gares des chemins de fer fédéraux. Maison fondée en 1882. Diplôme d'honneur 1889. Prix d'honneur 1901, 1903. Médaille d'argent 1906.

## EXTRAIT DE VIANDE

## LIEBIG

Plus de 40 ans de succès.



## Nouvelles Administrations Communales

## Commandez vos TRAVAUX D'IMPRESSION

tels que:

En-têtes de lettres, Registres, Enveloppes de toutes grandeurs, Bordereaux d'impôt, Listes de répartition, etc., etc., à

## l'Imprimerie Commerciale

Avenue de la Gare, Martigny

Livraison prompte et soignée

N° 00915